

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Groupement de commandes de schémas locaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement et élaboration d'un schéma directeur intercommunal – Validation du plan de financement et la sollicitation des subventions

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que Hautes Terres Communauté porte un groupement de commande pour l'élaboration de schémas locaux d'alimentation en eau potable (AEP) et d'assainissement et élaboration d'un schéma directeur intercommunal d'AEP et d'assainissement ;

Considérant que Hautes Terres Communauté agit en tant que coordonnateur de la démarche, et que dans ce cadre elle s'occupe du suivi administratif, technique et financier du projet, matérialisé par la demande et le suivi des subventions, la rédaction du cahier des charges pour la réalisation des travaux, du lancement et du suivi du marché, du paiement des dépenses, etc. ;

Considérant que des conventions sont conclues avec les communes afin d'identifier et acter le rôle de chaque partie dans ce projet, et de déterminer le reste à charge de la part communale ;

Vu la délibération n°2023-CC-217 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 validant le plan de financement prévisionnel et sollicitant des subventions dans le cadre de la réalisation de schémas directeurs pour l'alimentation en eau potable (AEP) et pour l'assainissement pour le compte des communes du territoire ;

Vu la délibération n°2024-CC-012 du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation du Conseil communautaire au Président pour approuver le plan de financement définitif de l'opération et solliciter les subventions auprès des Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne une fois le montant de l'offre retenue connu ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres de Hautes Terres Communauté en date du 14 février 2024 de retenir l'offre du groupement constitué des sociétés ACDEAU (agissant en tant que mandataire), CEREG et MAZARS pour un montant de 1 180 195,05 € ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le plan de financement de l'opération sur la base du montant définitif du marché ;

DECIDE

- **D'APPROUVER** le plan de financement actualisé de l'opération de groupement de commande pour l'élaboration d'un schéma directeur en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement sur son territoire comme suit :

DÉPENSES EN HT		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux
Schéma directeur alimentation en eau potable				
Diagnostic des réseaux existants et définition d'un programme de travaux	479 017 €			
Estimatif travaux – Pose de compteurs, de vannes et d'un système de télésurveillance	217 200 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	617 814 €	49 %
Maitrise d'œuvre	29 540 €			
Assistance à maitrise d'ouvrage	34 083 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne	142 227 €	11 %
Frais divers et imprévus	38 000 €			
Sous-total	797 840 €			
Schéma directeur assainissement				
Diagnostic des systèmes d'assainissement collectif	384 537 €	DETR 2024	212 494 €	17 %
Zonage assainissement	43 120 €	Autofinancement	295 426 €	23 %
Assistance à maitrise d'ouvrage	20 084 €			
Frais divers et imprévus	22 380 €			
Sous-total	470 121 €			
TOTAL	1 267 961 €	TOTAL	1 267 961 €	100 %

- **DE SOLLICITER** les subventions suivantes :
 - 617 814 € auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
 - 142 227 € auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Le Président

Didier ACHALME